

Mercredi 2 octobre 2019

Lutte contre les violences faites aux femmes : Un appel à projets pour bénéficier du « Fonds Catherine »

Dans le cadre du Grenelle engagé du 3 septembre au 25 novembre 2019, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène SCHIAPPA, a mis en place un fonds spécial, le « Fonds Catherine » d'un montant d'un million d'euros pour les associations locales. Ce fonds vise à soutenir les projets dans les territoires pour lutter plus efficacement contre les violences conjugales.

➔ **61.523 euros attribués à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Pour prétendre au « Fonds Catherine » les projets locaux en faveur de la lutte contre les violences conjugales doivent :

- s'inscrire en **complément des actions existantes, pour répondre à des besoins encore non satisfaits,**
- **s'adapter à la diversité des territoires**, qu'ils soient urbains ou ruraux, et financer des **actions qui bénéficient le plus largement possible au territoire régional,**
- s'appuyer sur **l'expertise des acteurs et actrices de terrain**, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences conjugales et **favoriser la mutualisation, les échanges de bonnes pratiques, le partage d'outils...**

Ce fonds est dénommé « Catherine » car il est dénombré en France autant de femmes appelées « Catherine » que de femmes victimes de violences conjugales.

Pour plus d'information ou déposer votre projet rendez-vous sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-fonds-catherine-paca>

Date limite pour déposer votre projet : le 18 octobre 2019 à minuit



CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)